



## Charte du Parent-Surveillant

**Article 1 :** Lors de l'inscription d'un enfant à la cantine, les parents s'engagent à venir participer activement au bon fonctionnement de la cantine pendant la totalité de la pause déjeuner, au moins 5 fois par année scolaire (ou 3 fois pour une inscription occasionnelle). **Pour le 31 janvier 2019, chaque famille devra être inscrite pour au moins 3 tours de garde dont au moins 1 réalisé.**

**Article 2 :** Les parents bénévoles peuvent être :

- les parents de l'enfant
- les grands parents
- une personne **majeure** de confiance (frères, sœurs, voisin, oncle, etc...).

Le nom, le prénom, le numéro de téléphone et le lien avec l'enfant devront nous être communiqués.

**Article 3 :** Les parents doivent s'inscrire sur le planning sur <http://www.louptiougolus.fr> et ne pas oublier de venir le jour J.

**En cas d'oubli régulier, la caution sera encaissée.**

En cas d'empêchement, les parents devront d'abord trouver par eux-mêmes un moyen de remplacement et devront avertir rapidement Hélène au 07 87 35 95 09.

**Article 4 :** Déroulement du temps de surveillance de la cantine :

Cour de l'école :

- Se présenter 5 minutes avant la fin de la classe (11h40), à l'école maternelle.
- Les employées désigneront quels parents surveilleront les maternelles et les primaires
- Rejoindre la salle des fêtes en rang par 2, l'employé à l'avant et le parent à l'arrière.

Salle des fêtes :

- Les enfants suspendent leurs vêtements. Merci d'aider les plus petits.
- Ils vont aux toilettes et se lavent les mains : Surveiller les enfants : un adulte pour les garçons et un pour les filles.
- Les enfants attendent contre la cloison que les surveillantes leur désignent leur table.
- Les adultes aident activement le personnel pour le service et surveillent les enfants à table **tout en aidant les plus petits.**
- Ils **doivent inciter à goûter.**
- Ils font en sorte que le repas se déroule dans le calme et le respect des uns et des autres.
- A la fin du repas, les adultes et les chefs de tables regroupent et trient la vaisselle sur la table prévue à cet effet.
- Accompagner à nouveau les enfants aux toilettes (surtout les maternelles).

**Attention :** les parents ne doivent pas entrer dans la cuisine. Seul le personnel de la cantine est habilité à le faire.

Récréation :

- En cas de pluie, tous les enfants restent à l'intérieur de la salle. Les maternelles vont jouer du côté garderie. Les grands font des jeux de société dans le coin cantine.
- Si le temps le permet, les enfants vont jouer sur le parking en contre bas de la salle.

Retour dans les classes à 13h20.

**Article 5 :** Le parent bénévole s'engage à faire régner l'ordre et la discipline, à avoir un comportement respectueux et bienveillant envers les enfants et les adultes et à aider au mieux la cantinière et les surveillantes. Le but étant que les enfants mangent bien, de manière détendue et passent un moment agréable.

**Article 6 :** Les parents bénévoles présents sont responsables des enfants à leur charge.

**N'hésitez pas à demander des explications ou des conseils aux surveillantes. Elles seront ravies de vous renseigner.**

**En cas de question, vous pouvez contacter Sandra (06 07 54 40 74) ou Christine (06 79 36 99 83).**